

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MUNICIPALITE DE TUNIS



AVIS DE CONSULTATION

Pour la réalisation des travaux d'aménagement d'abris pour artisans à la cité Hlel.

La Municipalité de Tunis lance une consultation pour la réalisation des travaux d'aménagement d'abris pour artisans à la cité Hlel.

Les entreprises tunisiennes ayant un agrément ou un cahier des charges du Ministère de l'Équipement de l'Habitat spécialité "B 0" catégorie **1 et plus** peuvent prendre connaissance du dossier de la consultation et le retirer tous les jours ouvrables, pendant l'horaire administratif à la Direction de la Réhabilitation et de la Rénovation Urbaine, 32 Avenue de Carthage - Tunis après paiement d'un montant de 30 dinars.

Les offres doivent être placés dans une enveloppe cachetée.

Cette enveloppe doit porter l'indication «À ne pas ouvrir consultation pour la réalisation des travaux d'aménagement d'abris pour artisans à la cité Hlel» et contiendra les pièces mentionnées au dossier de la consultation.

Les offres doivent parvenir par voie postale sous pli fermé et recommandé ou par rapid-poste à la Municipalité de Tunis, Hôtel de Ville, La Kasbah –Cedex 1080 Tunis, ou **en mains propres contre récépissé au Bureau d'ordre Central au plus tard le 30 mars 2018.**

La date de la réception au bureau d'ordre central fait foi.

Seuls seront ouverts les plis reçus au plus tard à la date limite de la réception des offres.